

ILS COMPOSTENT POUR LA NATURE !

Les déchets végétaux de grande taille (branches, tronc d'arbres, etc.) peuvent être collectés et transformés pour le plus grand bien de la planète.



Une fois collectés, les déchets végétaux sont envoyés à la station de compostage.

Le compostage consiste à mettre ces déchets ensemble, à les retourner et à les mouiller de temps en temps et à attendre qu'ils se décomposent pour obtenir du compost.

Les villes récupèrent, ensuite, ce compost pour leurs espaces verts. Mélangé à la terre, le compost aide les plantes à mieux grandir.

Les déchets végétaux de grande taille sont collectés par la CIVIS selon le calendrier de collecte ou peuvent être déposés en déchèterie.



ON S'EMMÊLE LES PINCEAUX :

Remets l'histoire dans l'ordre

- A. LE CAMION COLLECTE LES BRANCHES DE LA MAISON**
- B. LE COMPOST EST MÉLANGÉ À LA TERRE**
- C. LES BRANCHES SONT AMENÉES À LA STATION DE COMPOSTAGE**
- D. PAPA COUPE LES BRANCHES DES ARBRES DU JARDIN ET LES MET DEVANT LA MAISON LA VEILLE DU RAMASSAGE**

Réponse : D, A, C, B

JE JARDINE MALIN !

Le bio-composteur est un bac à placer dans un coin du jardin, qui est destiné à accueillir les déchets organiques. Les déchets organiques sont les déchets de jardin ou les épluchures de légumes et de fruits. Cela permet ainsi de réduire ses déchets et de produire du compost.



Pour faire un bon compost il faut :

1. Mettre des déchets différents (bois, épluchures)
2. Retourner et mouiller si c'est nécessaire

Plusieurs déchets peuvent être mis dans le bio-composteur :

- Fruits et légumes abîmés, épluchures
- Filtres à café en papier
- Déchets végétaux
- Petits morceaux de bois
- Etc.

A La Réunion, nous évitons de mettre les restes de repas ou le pain car cela peut attirer les rats !

UN, DEUX, TROIS, COMPOSTEZ !

Crois-tu que ces déchets vont dans le bio-composteur ?

Réponds par oui ou par non :

1. **LE PAIN QUE JE N'AI PAS FINI À LA CANTINE**
2. **LES ÉPLUCHURES DE POMMES DE LA TARTE AUX POMMES DE MAMAN**
3. **LES FEUILLES DE L'ARBRE TOMBÉES AU SOL**
4. **LE PAPIER JOURNAL**



Réponses : 1. Non 2. Oui 3. Oui 4. Non

ET LES POUBELLES, ÇA SERT À QUOI ALORS ?

En allant à l'école ou en te baladant dans ton quartier, tu as dû remarquer des tas de déchets laissés par d'autres personnes sur le trottoir ou à un coin de rue alors même que le camion de collecte vient de passer. Bien entendu ils n'ont rien à faire là. Ce sont des dépôts sauvages.



C'est un vrai problème car c'est mauvais pour la planète, pas très beau à voir et ça ne sent pas bon. Encore plus grave, les dépôts sauvages peuvent attirer les moustiques, les rats et il est très facile d'y mettre le feu. Ces endroits sont donc dangereux pour toi, pour tes amis, pour tes parents...

La CIVIS propose beaucoup de solutions pour traiter les déchets et Les Zincollables du tri te les explique. Il n'y a donc pas de raison de retrouver des tas d'ordures dans la nature.

N'oublie pas, les dépôts sauvages sont interdits.

Ma planète je l'aime, mes déchets je les mets à la poubelle !

CITOYEN DE LA PLANÈTE

Répond par vrai ou faux :

Il ne faut pas mettre ses déchets n'importe où :

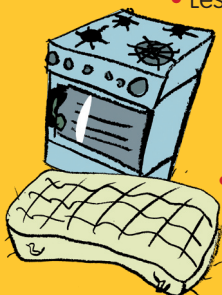
- A. PARCE C'EST DANGEREUX**
- B. PARCE QUE CE NE N'EST PAS BEAU À VOIR**
- C. PARCE QUE ÇA SENT TRÈS MAUVAIS**

Réponse : A. Vrai, B. Vrai, C. Vrai

AU SECOURS, Y'A PLUS DE PLACE !

Les encombrants sont de gros déchets comme les meubles ou les matelas qui ne peuvent pas aller dans les poubelles.

Il existe plusieurs solutions pour s'en débarrasser :



- Les donner aux associations ou magasins qui les récupèrent pour leur donner une deuxième vie ou les démonter pour les pièces
- Les emmener à la déchèterie qui est un lieu fermé et surveillé où l'on peut déposer gratuitement certains déchets
- Les mettre devant chez soi la veille du passage du camion de collecte

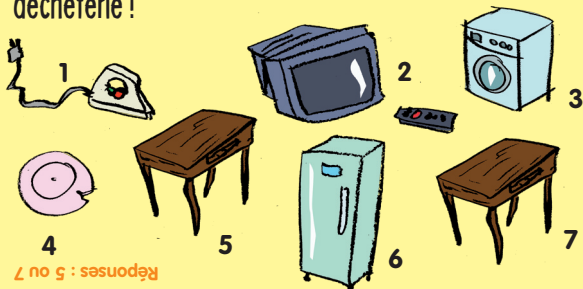
Les encombrants collectés sont ensuite emmenés à la plateforme de tri des encombrants.

Les déchets sont triés, d'un côté les déchets recyclables et de l'autre ceux qui ne peuvent pas avoir de seconde vie et qui sont enterrés avec les ordures ménagères.

Consulte le calendrier pour connaître les jours de collecte.

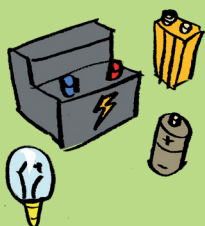
JE VOIS DOUBLE !

Parmi ces objets, deux sont identiques mais pas besoin de 2 objets pareils ! Le second peut donc aller à la déchèterie !



Réponses : 5 ou 7

SALVE QUI PEUT !



Certains déchets ne peuvent pas être collectés car ils représentent un danger pour les personnes et pour la planète. Ils ont besoin d'un traitement spécial.

C'est le cas pour les batteries de voiture, les piles des jouets et les ampoules.

Mais alors, qu'est-ce qu'on en fait ?

- Les batteries de voiture : on ramène l'ancienne batterie au magasin lorsqu'on en rachète une autre. Elles peuvent aussi être rapportées sur certains points de collecte sans devoir en acheter une autre
- Les piles et les ampoules : des bornes existent dans certains magasins de bricolage et supermarchés

J'EMPILE LES PILES

Le dernier jeu qu'on m'a offert fonctionne avec des piles. Comme je joue souvent avec, il faut souvent changer les piles.

Ces piles qui ne fonctionnent plus, j'en fais quoi :

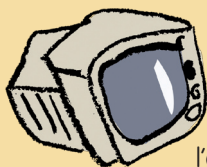
- A. JE LES METS DANS LA POUBELLE VERTE**
- B. JE LES RAMÈNE AU MAGASIN ET LES METS DANS LA BORNE RÉSERVÉE AUX PILES**
- C. JE LES LAISSE PARMIS MES JOUETS**

Et n'oublie pas, des piles rechargeables c'est mieux que des piles jetables !



Réponse : B

ELECTRIQUE



Tous les jours on utilise des appareils électriques et électroniques. Ce sont des appareils qui fonctionnent avec de l'électricité ou des piles : consoles de jeux, jouets, téléphones portables, ordinateurs, télévisions, réfrigérateurs, machines à laver...

Mais lorsque je veux changer d'appareil, qu'est-ce que je fais de l'ancien ?

Lorsque j'achète une nouvelle machine à laver par exemple, je ramène la vieille au magasin ou je la remets à l'employé lors de la livraison. C'est ce qu'on appelle **la loi du 1 pour 1**.

Oui mais lorsque je n'achète pas de nouvel appareil, le 1 pour 1 ne fonctionne pas, qu'est-ce que je fais ?

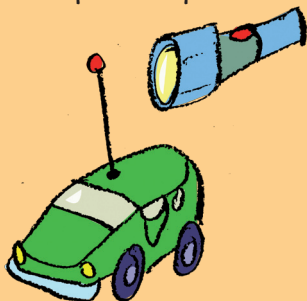
Je peux :

- Faire réparer mon appareil
- Le donner aux associations ou aux magasins qui le récupèrent
- L'emmenner à la déchèterie
- Le mettre devant chez moi la veille du passage du camion de collecte des encombrants

AVEC OU SANS FIL

Devine quels appareils fonctionnent à pile et lesquels à l'électricité :

- A. LA TÉLÉVISION
- B. LES JOUETS
- C. LE RÉFRIGÉRATEUR
- D. LA LAMPE DE POCHE



Réponses : A. Electricité ; B. Pile ; C. Electricité ; D. Pile

JE JETTE UTILE

Une déchèterie est un lieu fermé et surveillé où l'on peut déposer gratuitement certains déchets. On peut y amener ses déchets et on les trie avant de les mettre dans les caissons réservés à chaque déchet. Les déchets sont ensuite envoyés sur les sites de traitement adaptés.

Les 4 déchèteries de la CIVIS :

- **Déchèterie de Saint-Pierre**
RN 2 Pierrefonds
Tél : 06 92 66 23 80
- **Déchèterie de L'Étang-Salé**
123 allée de Montaignac
Tél : 02 62 32 12 74
- **Déchèterie de Cilaos**
Rue du Brûlé Marron
Tél : 02 62 37 33 98
- **Déchèterie de Petite-Ile**
Allée des Pâquerettes
Tél : 02 62 98 05 54

Ouvertes du lundi
au samedi de 8h à 18h

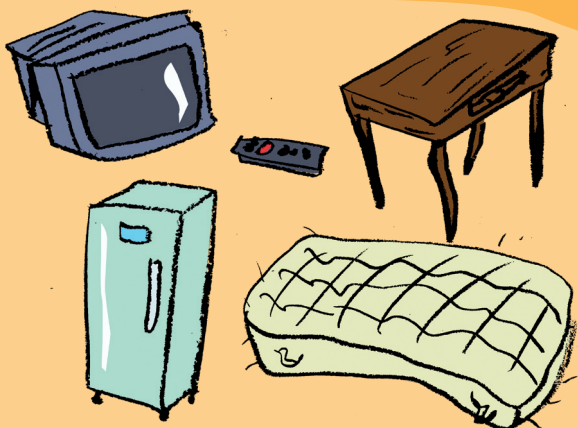


JE JETTE UTILE

Que peut-on amener dans une déchèterie ?

- Des encombrants : meubles, matelas...
- Des appareils électriques et électroniques : machine à laver, four, télévision...
- Des déchets végétaux : branches, des feuilles...
- Des cartons : emballages de jouets...
- Des métaux : fer, tôle...
- Des déchets ménagers spéciaux : huiles de vidange, piles
- Des gravats : pierre, béton...

Les apports sont gratuits et limité à 2m³ par jour et par personne.



QUI DIT VRAI ?

Réponds par vrai ou par faux

- J'AI BEAUCOUP DE CARTONS À JETER ET TOUT NE RENTRE PAS DANS MA POUCELLE JAUNE, JE PEUX LES AMENER À LA DÉCHÈTERIE**
- TOUTES LES AMPOULES DE LA MAISON SONT CASSÉES, JE PEUX LES AMENER À LA DÉCHÈTERIE**
- JE PEUX ALLER À LA DÉCHÈTERIE LE DIMANCHE**

Réponses : A. Vrai ;
B. Faux (les ampoules cassées sont à mettre dans la poubelle verte) ;
C. Faux

JOUER C'EST GAGNER !

A CHACUN SA POUBELLE

METS CHAQUE DÉCHET DANS LA BONNE POUBELLE



Réponses : 1 Poubelle verte, 2 Poubelle jaune, 3 Poubelle verte, 4 Poubelle verte, 5 Borne à verre.

LA COURSE AUX ÉTIQUETTES

AIDE MAMAN À CHOISIR LES PRODUITS ÉCOLABELS



Réponses : 1, 4, 5





La CIVIS vous écoute, vous conseille et vous accompagne pour adopter les bons gestes du tri.

Pour cela un seul numéro :

 **N°Vert 0 800 501 501**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Les agents du n°vert vous répondent de 7h à 17h du lundi au jeudi et de 7h à 16h le vendredi.

Plus d'informations sur la collecte, le tri et la valorisation des déchets sur :

www.civis.re

